

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME - COMMUNE DE AUBIAT

CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2024 à 20h30

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN - M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane adjoints.
M BERGER Frédéric - M BOSSARON Pascal - Mme JAFFEUX Christine -Mme PINON Sandra – Mme RAYNAUD Catherine - M BOUHIER Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents : M MENDES Teddy - M ABAD Mickaël - M RICHARD Charles-Henri (pouvoir à Pascal BOSSARON) - Mme BAYLE Léa (pouvoir à Mme FUENTES)

ORDRE DU JOUR

Investissement

- | | |
|---|--------------|
| • Approbation facture solde maîtrise d'ouvrage Chaufferie Bois | Délibération |
| • Eglise d'Aubiat : remplacement des 3 minuteriers et d'un cadran | Délibération |
| • Opération 116 VOIRIE réfection rue du château d'eau | |
| ○ Approbation Avenant travaux complémentaires | Délibération |
| • Décision modificative – Virements de crédits | Délibération |

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- Modification PADD – Débat

DELIBERATION N° 38/2024

OPERATION 123 CHAUFFERIE BOIS FACTURE FINALE

Monsieur le Maire rappelle l'opération chaufferie bois achevé en 2023. Une situation a cependant été oubliée et il propose donc d'approuver cette facture finale :

➤ Situation N°6 et solde	658.00 € HT	789.60 € TTC
--------------------------	-------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le règlement de cette facture.
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2024 à l'opération 123 Chaufferie bois,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 39/2024

OPERATION 110 BATIMENTS COMMUNAUX – EGLISE REMPLACEMENT DES 3 MINUTERIES ET D'UN CADRAN

Monsieur le Maire explique que l'horloge de l'église du village ne fonctionne plus. L'entreprise en charge de l'entretien de cette horloge propose de remplacer le planétaire et l'ensemble du système de tringlerie défectueux par 3 minuteriers indépendantes et de remplacer le cadran coté château par un cadran email neuf (beaucoup moins onéreux que la restauration du cadran en place).

Il présente le devis :

BODET CAMPANAIRE	7 371.20 HT	8 845.44 € TTC
------------------	-------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le devis.
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2024 à l'opération 110 BATIMENTS COMMUNAUX
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 40/2024

OPERATION 116– REFECTION VOIRIE COMMUNAL – RUE DU CHATEAU D'EAU APPROBATION AVENANT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 novembre 2024 attribuant le marché de réfection de voirie rue du château d'eau à l'entreprise GATP pour un montant de 95 865.25 € HT.
Les travaux ont débuté mais des travaux supplémentaires ont été identifiés. Il présente le devis concernant ces travaux supplémentaires :

➤ Travaux supplémentaires	18 242.25 € HT	21 890.70 € TTC
---------------------------	----------------	-----------------

Cela porte le montant de cette réfection de voirie de 95 865.25 € HT à 114 107.50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve ce devis complémentaire.
- précise que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal 2024 à l'opération 116 VOIRIE,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier, notamment signer l'avenant.

DELIBERATION N° 41/2024

BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE Virements de crédits

Monsieur le maire indique :

- qu'en raison de travaux complémentaires sur la réfection de voirie rue du château d'eau il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur l'opération 116 VOIRIE.
- Qu'en raison de la réception d'une facture tardive relative au solde du marché de maîtrise d'ouvrage de la chaufferie bois il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur l'opération 123 CHAUFFERIE
- Qu'en raison du remplacement des 3 minuteriers et du cadran de l'horloge de l'église il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur l'opération 110 BATIMENTS PUBLICS

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 116	Réseaux de voirie	10 261,73
21 / 2158 / 123	Autres installations, matériel et outillage techniques	789,60
21 / 2131 / 110	Bâtiments publics	8 845,44
Total		19 896,77

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2312 / 118	Agencements et aménagements de terrains	19 896,77
Total		19 896,77

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les virements de crédits ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

DIVERS.

➤ **PADD**

Par sa délibération n°2024-139, le conseil communautaire a modifié le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Plaine Limagne. Monsieur le maire présente les quelques points de modification et invite les élus à s'exprimer.

Les élus s'interrogent sur la réduction de l'objectif de logements à produire dans la trame urbaine à 900 au lieu des 1000 prévus initialement suite à la suppression de dents creuses lors de l'élaboration du zonage. Des précisions seront demandées à la CCPL. Le débat ne donne pas lieu à d'autres remarques.

➤ **Plan communal de sauvegarde - PCS**

Monsieur le maire présente le plan communal de sauvegarde. Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

➤ **ZAER**

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) du 10/03/2023 demande aux communes de définir des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER).

La Communauté de Communes a proposé une démarche coordonnée à l'échelle de Plaine Limagne. Carmen FUENTES et Philippe ROCHE ont participé à ces temps d'échanges et ont proposé un premier zonage des ZAER à leur échelle.

Les propositions de ZAER réalisées par chacune des communes de la Communauté de Communes sont soumises à l'avis du public du 18 novembre 2024 au 15 décembre 2024 par consultation du dossier papier en mairie aux horaires d'ouverture des mairies

Les ZAER définies seront également présentées dans le cadre d'une réunion publique réalisée à l'échelle intercommunale le lundi 25 novembre 2024 à 19h à Bas-Et-Lezat.

Suite à la concertation, les zonages proposés initialement pourront être modifiés pour tenir compte des avis recueillis. Chaque commune procédera alors à une délibération pour arrêt des zones par délibération du conseil municipal début 2025.

➤ **Accotements D443**

Les élus signalent un affaissement important des accotements sur la D443 entre le village de Chazelles et la D2009 rendant le croisement entre véhicules dangereux. Monsieur le Maire indique qu'une demande d'intervention sera faite auprès des conseillers départementaux.

➤ **SIAEP**

Philippe ROCHE annonce que le SIAEP réalisera la réfection du réseau d'eau potable Chemin Neuf courant 2025.

➤ **Colis et repas des aînés**

Les élus établissent le planning de distribution des colis qui aura lieu le 14/12. Le repas des aînés aura lieu le 15/12.

Prochain conseil : mardi 17 décembre à 20h30

Table des délibérations

N° délibération	Intitulé	Date de réception en préfecture
N°38	OPERATION 123 CHAUFFERIE BOIS FACTURE FINALE	19/11/2024
N°39	OPERATION 110 BATIMENTS COMMUNAUX – EGLISE REMPLACEMENT DES 3 MINUTERIES ET D'UN CADRAN	19/11/2024
N°40	OPERATION 116– REFECTION VOIRIE COMMUNAL RUE DU CHATEAU D'EAU APPROBATION AVENANT	19/11/2024
N°41	DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE	19/11/2024